



VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE MODIFICATIF  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

**NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatif aux ordonnateurs,
- la délibération n°2024-56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,
- la délibération n°2024-58 en date du 23 mars 2024 portant élection des adjoints,
- l'arrêté n°2024-214 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Clément THEODORE,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant la démission de Monsieur Laurent FUSSIEN, conseiller municipal délégué à l'économie et à l'attractivité, en date du 31 mars 2025,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner une nouvelle délégation en matière d'économie à Monsieur Clément THEODORE,

**ARRETONS :**

**Article 1 :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2024-214 en date du 25 mars 2024 est modifié comme suit :  
Délégation de fonctions et de signature est donnée à, Monsieur Clément THEODORE, 8<sup>ème</sup> Adjoint, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes : économie, commerce, de l'artisanat et de la ville inclusive.

Ces fonctions recouvrent : économie, relations avec les partenaires économiques, commerce et artisanat, stratégie, promotion et animation commerciale. Mise en œuvre, animation et suivi de l'Office du commerce. Marchés de plein air. Occupation commerciale du domaine public. Egalité entre les femmes et les hommes, handicap, inclusion sociale, lutte contre les discriminations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-21760043-20250620-2025-431-AR

Accusé de réception - Exécutaire

Réception par le préfet : 24/06/2025  
Publication : 25/06/2025



**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Sotteville-lès-Rouen,  
Le 20 juin 2025  
Maire,  
Conseiller Départemental  
Alexis RAGACHE



B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 63 60 60

mairie@sotteville-les-rouen.fr

www.sotteville-les-rouen.fr

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.